



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 320'000.- pour la rénovation complète de l'ancienne école de Fresens (place de la Guêpe)

Le Conseil général de la Commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 27 octobre 2021 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Un crédit d'engagement d'un montant de **CHF 320'000.-** est accordé au Conseil communal pour la rénovation complète de l'ancienne école de Fresens (place de la Guêpe).

Art. 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements dans le chapitre 0290 bâtiments du patrimoine administratifs et amortie conformément à la loi au taux de 4%.

Les dépenses en lien avec l'installation de la chaudière à pellets, d'un montant de CHF 45'000.-, et l'installation des panneaux solaires, d'un montant de CHF 14'000.-, sont compensées par un prélèvement sur le fonds communal de l'énergie.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 15 novembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président, la secrétaire,
Jean Bergamin Donatella Vantaggio